

Etat général des Noirs achetés à la Compagnie des Indes

Le 30 novembre 1767- Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22 f°367

Isle de France

Extrait de la lettre de M. Poivre du 30 novembre 1767. N°20.

M. Poivre envoie l'État-général de 653 Noirs qu'il a achetés de la Compagnie pour le service du Roi, et qui ont été choisis entre les meilleurs. 352 sont employés pour le service des deux ports, du senau, des goélettes et des bateaux, ainsi que pour les besoins des ateliers de la marine du Port Louis et du Port de Bourbon. Cette quantité serait insuffisante s'il y avait plus de vaisseaux, s'il fallait entreprendre le curage du port et s'il y avait une escadre.

265 sont occupés à la coupe des bois, à faire de la chaux et au moulin à poudre, mais il faudra en augmenter considérablement le nombre si Monseigneur décide les travaux des fortifications et des casernes, la construction d'un hôpital et la perfection du canal commencé pour amener l'eau de la grande rivière dans le port.

36 sont destinés à l'hôpital et à la pharmacie.

Ces 653 nègres ont à leur suite 232 femmes et 249 enfants, ce qui fait en tout, 1098 têtes d'esclaves dont le Roi doit rembourser le prix à la Compagnie¹.

Suivant le tarif de la Compagnie qui fait loi dans le pays, le prix du Noir de Guinée pièce d'Inde est fixé à 720 livres monnaie forte, la piastre à 3 livres 12 sols ce qui fait 1060 livres la piastre à 5 livres 6 sols.

Le Mozambique également pièce d'Inde à 540 livres.

Le Nègre de Madagascar à 360 livres

L'Indien à 300 livres.

Les enfants à la mamelle jusqu'à l'âge de sept ans de quelque pays qu'ils soient à 100 livres.

Les enfants, depuis 7 ans jusqu'à 14, à moitié du prix du Noir pièce d'Inde.

Dans le nombre de ces esclaves il y en a une partie qui sont ouvriers et qui ne seraient pas trop payés 6000 livres mais il y a aussi beaucoup de femmes et quelques Noirs âgés qu'il n'a pas été possible de séparer de leur famille. M. Poivre pense que la Compagnie ne peut se refuser de céder ces nègres au Roi [*1 ou 2 mots illisibles*] pied de leur tarif.

La succession d'un Nommé Grimbart, Rep...² Batard vient de tomber au domaine à titre de déshérence, elle consiste en 33 nègres dont 16 seront vendus avec l'habitation au profit du Roi. Les 17 autres seront distribués dans les ateliers.

¹ Note transcripteur : les comptes ne sont pas justes, beaucoup s'en faut.

² Fin du mot illisible.

M. Poivre désirerait que l'on put faire passer à Gorée, les bâtiments destinés pour l'Isle de France, soit du Roi, soit de la Compagnie pour y traiter des nègres. Ils y sont d'une meilleure espèce et peuplent davantage.

* * *